

# **Anthropologie de la communication : aborder l'enseignement du féminin en FLE - Loi du genre et féminisation des noms de métiers**

BÉATRICE FRACCHIOLLA

*Maîtresse de conférences en sciences du langage, université de  
Paris 8, SYLED (Paris3) & MSH Paris Nord*

## **Introduction**

La problématique du genre est, pour l'enseignement du FLE, à la fois une problématique grammaticale et de civilisation. Après la vague – vague ? – du politiquement correct, la question du genre et de la féminisation des noms de métiers est encore aujourd'hui un lieu où l'on peut observer *in vivo* l'évolution de la langue comme étant le reflet d'une évolution de société. Or, enseigner une langue, c'est aussi enseigner le lien qui existe entre vocabulaire, grammaire et civilisation non seulement dans une dimension synchronique, qui permette d'avoir un aperçu variationnel sur une même langue (dimension francophone), mais également diachronique, afin d'en avoir une explication historique<sup>1</sup>. C'est pourquoi cette contribution se situe avant tout sur le plan de la socio-linguistique. Comment enseigner le genre en français et, *a fortiori*, en FLE, aujourd'hui ? Le genre s'est construit, au féminin en France, selon des structures et des lois très précises fixées à la fois par l'étymologie, l'Académie Française et la Délégation générale à la langue Française. Pourtant, en la matière, il semble que l'usage fasse loi avant toutes les instances cadrantes et que cela soit (peut-être) une conséquence de la féminisation systématique qui existe ailleurs, comme au Québec, où l'on parle des « droits de la personne », et non plus des « droits de l'Homme ». Aussi, en français hexagonal, on se trouve

---

<sup>1</sup> Voir Fracchiolla, 2005 ; Paveau & Rosier, 2008.

souvent devant des incohérences et des indécisions sur ce qui est ‘correct’ et ‘non correct’ dans la mesure où l’usage est parfois en contradiction avec les institutions qui édictent les règles. Cette évolution qui tend à la féminisation systématique, non encore reconnue pertinente, entraîne parfois des difficultés pour savoir ce qu’il convient d’enseigner et comment l’enseigner. On propose ici de réfléchir à cette problématique autour de l’incohérence sémantique, et sur les apports d’une approche étymologique et morphologique pour enseigner le genre féminin, tout en l’associant à une démarche sociolinguistique se rapprochant de l’enseignement de la civilisation. On examinera une série d’exemples tirés de documents authentiques (Internet et manuels de FLE), où se reflètent certaines de ces difficultés.

## 1. Etat des lieux

### *1a. La morphologie et histoire brève histoire du féminin.*

Le problème posé par les noms féminins animés est celui de la féminisation des noms de métiers. Or, cette problématique est très mal connue encore aujourd’hui, bien qu’elle ait fait couler beaucoup d’encre. En ce qui concerne en revanche les féminins non animés, le problème est celui de l’absence d’explication cultivée alors que l’étymologie et la suffixation nous donnent déjà, d’emblée, certaines indications : ainsi les substantifs suffixés en -age sont-ils du genre masculin, alors que ceux en -ion, ionis (latin) sont du féminin. Dans les deux cas, il s’agit en réalité d’un problème de repérage, pour lequel le recours à l’histoire de la langue peut nous aider. Jusqu’au 16<sup>e</sup> siècle, le français n’avait aucune difficulté pour féminiser les noms de métiers, même dits « nobles », et l’on trouvait au fil des textes des formes comme « chirurgienne » ou « médecine ». Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, des grammairiens comme Vaugelas, Furetière ou Beauzée ont contribué à idéologiser la langue<sup>2</sup> et la féminisation a ensuite été largement ignorée jusqu’au 19<sup>e</sup>, où elle est progressivement réapparu pour se développer largement aujourd’hui. Elle reste cependant « encore une question d’actualité, essentiellement dans les mentalités des hommes et surtout des femmes de ce pays, puisque, à quelques exceptions près, elle est grammaticalement possible. » (*Femme, j’écris ton nom... Guide d’aide à la féminisation des noms de métiers* p.32, 1999 ; désormais *GFF*). On voit ainsi comment à l’origine se trouve en réalité une querelle idéologique et politique qui prend ses

---

<sup>2</sup> Par exemple : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. » (Beauzée, 1733). Je remercie ici Elise Salaiin-Dahl, Université de Sherbrooke et Middlebury College pour m’avoir communiqué ces citations.

racines dans la société du 17<sup>ème</sup> siècle, et apparaît dans les années 80, via le Québec, due à l'accession progressive des femmes à des postes à haute responsabilité dont les titres ne se déclinent qu'au masculin. Aujourd'hui, cette problématique éminemment politique dans la mesure où elle touche à la place des femmes dans la cité et dans la société<sup>3</sup> est devenue, pour le linguiste, une problématique sémantico-pragmatique.

## **2. La situation officielle aujourd'hui**

Nous choisissons ici de procéder de manière chronologique, en commençant par nous intéresser au Québec, premier pays francophone à avoir adopté une véritable démarche de féminisation. Nous verrons ensuite la Belgique pour arriver en dernier lieu à la politique de féminisation des noms de métier en France, la plus récente.

### ***2a. Au Québec***

Le Québec est historiquement le premier pays francophone à avoir problématisé la féminisation des noms de métiers, et plus particulièrement au sein de l'université. C'est en effet en 1980 que l'université de Québec à Montréal crée un premier *Guide de féminisation linguistique*, dont l'objectif simple et pragmatique vise à répondre à l'augmentation de la population féminine étudiante. Si l'évolution se fait en plusieurs étapes (1984, 1990), une première brochure plus générale est mise au point en 1992 où sont explicitées les différentes stratégies possibles : « solutions alternatives » ou « stratégies de rédaction » qui permettent de témoigner de la présence des deux sexes autrement qu'en faisant coexister le nom féminin et le nom masculin.

### ***1b. En Belgique***

En Belgique, un premier décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (21 juin) et l'arrêté d'application le 13 décembre sont publiés en 1993 pour « rendre service aux fonctionnaires de l'administration de la Communauté française et aux usagers de la langue française dans leur ensemble ». Le décret a aidé l'usage des formes féminines à se développer (médias, presse écrite, radio, télévision, vie courante) (Dister, 2004). Mais deux obstacles sont reconnus. Tout d'abord, dans l'administration, une enquête a révélé le poids de décision des chefs de service (on féminise selon leur choix). Ensuite, certaines femmes qui occupent pour la première fois un poste jusqu'alors réservé à un homme opposent une résistance à la

---

<sup>3</sup> Voir aussi Yaguello, 1978 ; Paveau, Rosier, 2008.

féminisation, car le masculin est associé au prestige. On préconise de respecter cette demande qui finira par disparaître d'elle-même. En 1994, afin d'éviter les « créations sauvages », le Conseil supérieur de la langue française nomme une Commission de féminisation qui rédige le livre *Mettre au féminin*, édité en 1994, comportant le rappel des règles de féminisations, cinq recommandations (dont généraliser « Madame » à la place de « Mademoiselle »), et la liste alphabétique de 1500 noms. Dix ans après, l'usage a évolué et des formes comme *auteure* et *écrivaine*, mise en note en 1994, se disent couramment. En 2005 est parue une deuxième édition de *Mettre au féminin*, avec une liste mise à jour de 1619 entrées, grâce, en particulier, au travail de récolte de données (dont presse) de Michèle Lenoble-Pinson (Fujimura, 2005; Dister, 2004). Comme au Québec, l'accent est mis sur la liberté des utilisateurs. Ainsi, préconise-t-on ici la coexistence (une professeur // une professeure) ; (la maire // la mairesse), etc. « Là où les normes n'apparaissent pas encore clairement, ce sont les pratiques des usagers qui construiront peu à peu ».

### **1c. En France**

En France, enfin, une première commission mise en place par Yvette Roudy en 1984, aboutit en 1986 à la Circulaire du 18 mars relative à la féminisation des noms de métiers - fonction, grade ou titre parue au Journal Officiel de la République Française, qui établit certaines règles<sup>4</sup>. Mais cette circulaire n'a jamais été appliquée. En revanche, elle a servi de base à la commission de 1998 (mise en place par Lionel Jospin, Premier ministre), qui aboutit au *GFF* publié en 1999 et présentant une liste à caractère exhaustif. Les caractéristiques de l'ouvrage sont d'être très ouvert, en particulier sur les solutions francophones déjà répandues, et de s'en remettre globalement à la sanction évolutive de l'usage. Le texte reprend en particulier à son compte toutes les formes existantes de la francophonie (Belgique, Québec, Suisse), mais le problème majeur qui subsiste est que ce guide reste toujours méconnu du grand public dix ans plus tard... Ainsi trouve-t-on toujours aujourd'hui les mêmes questions posées, de manière récurrente<sup>5</sup>. Or, comme nous l'avons dit

---

<sup>4</sup> La Circulaire de 1986 stipulait par exemple : la féminisation par l'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette. Les noms terminés à l'écrit par un « e » muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable. Le suffixe féminin «esse » n'est plus employé en français moderne : une poétesse... etc.

<sup>5</sup> Ainsi, par cette enseignante de français : « Je suis prof de français dans une université américaine, et auteur(e) d'un manuel de français pour débutants. Je voudrais mettre dans le manuel le féminin "la professeure", mais j'ai du mal à savoir à quel point cette forme s'emploie dans la langue de tous les

précédemment, cette problématique, parce qu'elle rejoint celle de la place des femmes dans la cité et dans la société, est devenue pour le linguiste une problématique sémantico-pragmatique qui nous conduit à observer deux formes d'inégalité entre les genres dans la langue : d'une part une dissymétrie grammaticale (l'accord de principe au masculin), et d'autre part une dissymétrie sémantique. Pour pallier les dissymétries grammaticales, les Québécois recommandent par exemple certaines créations qui s'exportent plus ou moins bien en France (par exemple : l'accord avec le mot le plus proche (un étudiant et une étudiante motivées ; une policière, sur le modèle une boulangère ; une autrice, sur une compositrice ; une chirurgienne, sur une pharmacienne, ou encore une témouine, sur une bédouine, etc.). En ce qui concerne les dissymétries sémantiques, elles touchent des mots tout à fait courants, tellement qu'on y prête rarement attention, et proviennent de l'inégalité de sens entre un mot masculin et féminin. Ainsi, par exemple a-t-on un compère (ami) *vs* une commère (bavarde); un gars (neutre) *vs* une garce (négatif, péjoratif); un courtisan *vs* une courtisane (prostituée); un entraîneur (sportif) *vs* une entraîneuse (service sexuel); un coureur (sportif) *vs* une coureuse (sexuel, péjoratif).

## 2. Usages et méthodes

### 2a. Aperçu de l'usage écrit électronique

A partir de 3 requêtes lancées sur Internet, *via* le moteur de recherche Google, en date du 15 mars 2008, sur quelques féminisations difficiles : *chirurgienne*, *auteure*, *autrice*, *chercheur(e)* et *chercheuse*, on trouve les résultats suivants<sup>6</sup>. La requête sur *femme chercheur*, en français, trouve sans difficulté sur des sites français de nombreuses expressions soit au

---

jours en France, bien que recommandée par les commissions officielles, même en France. Je sais que les Français (et Françaises) ont été plus lents à adapter ces nouveaux usages, mais est-ce que les gens ne commencent pas à changer d'habitude? Je sais que 'la prof' est très répandu en français familier. Ou en est-il de 'la professeur' ou 'la professeure' dans les usages un peu plus formels (oraux, aussi bien qu'écrits)? Il y a des études linguistiques qui ont été faites sur la presse, mais je m'intéresse aux usages des gens ordinaires. Merci d'avance! » (Posté le: Mar Sep 26, 2006 8:01 pm Sujet du message: La professeure? <http://www.franparler.info/forum/viewtopic.php?t=1406>) (Nous avons conservé le texte, probablement rédigé avec un clavier qwerty, dans sa version originale.)

<sup>6</sup> On a retenu ici les calculs affichés uniquement sur la première page des résultats. Le choix de Google comme moteur de recherche a été retenu parce qu'il est aujourd'hui le plus utilisé et consulté par les internautes, mondialement.

singulier, soit au pluriel : « *femme chercheur* » ou « *chercheur femme* », où *chercheur* – forme masculine – est mis en épithète à *femme*, constituant presque un mot composé : « Place et nombre de *chercheurs femmes* dans la recherche ; le poids des *femmes chercheurs* travaillant dans.. ; 1 652 *chercheur-e-s* dont 3 634 *femmes* ». La requête sur la forme *chercheuse*, qui serait d’après la règle, la forme morphologique correcte de féminisation issue du verbe « chercher », trouve d’abord « *la chercheuse* » en titre d’un site annuaire – donc, ne renvoyant absolument pas à l’animé féminin attendu. On trouve ensuite en effet des occurrences du nom de métier : « Après des activités de *chercheuse* entièrement centrées sur la physique » ; *une chercheuse* d’or parmi des millions. En revanche, la requête sur *chercheuse* aboutit d’abord sur des sites québécois, tout en donnant de nombreuses occurrences : Portrait d’une *chercheuse* ; Prix *jeune chercheuse* ; « *une chercheuse* de l’université Laval ». On trouve cependant aussi, mais beaucoup plus rarement (deux occurrences sur dix résultats, en première page de requête Google), l’expression sur des sites français (CNRS d’Ivry ou Inserm) : « *Chercheuse* hors-statut mais ethnologue » ; « *Enseignant-chercheuse déléguée* au CNRS du 1er septembre 2003 ». Ces exemples montrent combien l’usage lui-même est flou en langue française. S’il y a en effet une règle de formation morphologique des féminins de noms de métiers en français hexagonal dérivé de verbes, ce n’est pas celle qui a été choisie au Québec, où on ajoute simplement un –e en finale. Or, nous postulons qu’il y a ici contamination du français par le québécois. On voit également comment il peut y avoir une contamination seconde par exemple de *professeure* à *chercheuse* (plutôt que *chercheuse*) en français : le mot *professeur* n’étant pas constitué à partir du verbe *professer*, mais du substantif latin *profetio, onis*, il connaît, lui, une féminisation en –e. Les résultats obtenus sur la requête « *professeure* » sont en tout cas, ici, d’abord français, et québécois ensuite, dans une proportion inverse à celle de *chercheuse*, soit huit résultats pour les sites français (dont « la *professeure* poignardée ») contre deux résultats pour le Québec. *Auteure* ou *autrice* ? Là encore, le français recommande une formation en –trice, alors que le québécois réalise une féminisation simple en –e. On peut déduire de ces exemples une tendance sociolinguistique évolutive naturelle qui tend à la simplification par uniformisation du modèle comme par homogénéisation d’une règle normalement adjectivale en français, qui consiste à former les féminins par l’ajout simple d’un –e, forme morphologique essentielle du féminin.

## **2b. Dans les grammaires et méthodes de FLE**

A partir de l’examen d’une vingtaine d’ouvrages, nous en avons retenu quatre, qui nous ont paru particulièrement représentatifs des

difficultés que les auteurs/éditeurs rencontrent eux-mêmes lorsqu'il s'agi(rai)t d'aborder la question<sup>7</sup>. Dans le premier ouvrage, A : p.15, un exercice propose de reconnaître à l'écoute audio de quelle carte de visite il est question. Trois cartes de visite différentes sont proposées, avec des référents masculins (deux fois Paul et Jean-Paul), et les noms de métiers associés sont à choisir entre « professeur, architecte ou directeur commercial – sans l'article, puisqu'il s'agit, justement, du *titre* et donc de la fonction. Les trois cartes de visite de l'exercice renvoient à des référents hommes ce qui permet une utilisation sans ambiguïté du masculin, alors que les noms des professions choisies font précisément partie de ceux qui posent problème professeur (une professeur /une professeuse ?), directeur commercial (une femme directeur commercial/une directrice commerciale ?), architecte (une architecte, où la difficulté porte pour un débutant sur la compréhension des épicles). Toujours dans l'ouvrage A (p.28) la page porte sur le masculin et féminin des noms, l'exercice 1 propose des masculins dont il faut trouver le féminin. Les substantifs proposés sont : un élève, un Indien, un architecte, un directeur, un danseur, un étudiant, un Chilien, un historien. L'exercice suit-il ou non les applications du texte de 1998? L'absence d'exemple 'polémique' (par exemple, *chirurgien, ienne*) dans l'exercice non plus que dans le petit récapitulatif grammatical qui l'accompagne ne permettent pas de le savoir et ne donnent donc, fondamentalement, aucune indication aux professeurs sur les changements morphologiques autorisés. En même temps, la règle grammaticale édictée dans sa simplicité, va partiellement dans le sens des constructions de formes autorisées. Mais partiellement seulement, car elle ne donne que la règle simplifiée<sup>8</sup> ; pour preuve, l'absence de traitement des masculins en –teur qui ne font pas leur féminin en –trice (comme auteur, docteur, pasteur ; ou encore acheteur, batteur, transporteur, qui ont leur féminin en –euse ; cf *GFF*, p.26). En conclusion, la méthode A ne donne en réalité aucune indication au professeur ni à l'élève sur le traitement contemporain des formes féminines des noms de métiers. Or, ce flou apparaît comme un choix

<sup>7</sup> *Festival 1 Livre de l'élève*, S. Poisson-Quinton, M. Mahéo-Le Coadic et A. Vergne-Sirieys, Cle International, Paris, 2005, p. 24 et 28 ; *Tout va bien 1, Livre de l'élève*, H. Augé, M.D. Canada Pujols, C. Marlhens, L. Martin, Cle International, Paris, 2005, p.156 ; *Exercices de grammaire A1, Je pratique*, C. Beaulieu, Didier, Paris, 2005, p. 6 et 186 ; *Difficultés expliquées du français for English Speakers, Niveau avancé*, A. Vercollier, C. Vercollier, K. Bourlier, Cle International, Paris, 2004, p. 34-36. On désignera chacun de ces quatre ouvrages respectivement par A, B, C et D.

<sup>8</sup> A savoir, que les noms terminés a) en –e ont un féminin identique (un/une journaliste), b) en –ien ont leur féminin en –ienne : un musicien/une musicienne, c) en –eur, ont leur féminin en –euse : un chanteur/une chanteuse, d) en –teur, ont leur féminin en –trice : un acteur/une actrice.

politique dans la mesure où il contribue à entretenir plutôt les résistances qu'à favoriser une ouverture francophone sur le sujet.

Dans l'ouvrage B, p. 186, le récapitulatif sur le genre donne le même type d'exemples. Ici, on simplifie aussi en tenant compte des recommandations minimales de la circulaire de 1986. On indique par exemple que le féminin de *un professeur* est *une professeur*. En réalité, le texte de 1998 dit que pour *professeur*, les deux formes *une professeur* (Belgique) et *une professeure* (Québec et Suisse) sont possibles. Mais là aussi, pas d'exemple polémique et le féminin des formes en *-é* donné en *-ée* concerne le substantif un employé/e et non, par exemple une députée ou une attachée, qui sont parmi les plus polémiques.

L'ouvrage C reste dans la simplification aussi. Les exercices et résumés grammaticaux proposés reprennent des exemples standards ; si les féminins en *-trice* et *-euse* des mots en *-teur* sont traités, il n'y a rien concernant les deux substantifs pourtant très courants – y compris à un niveau débutant *auteur* et *docteur*.

D'un point de vue didactique, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'éviter ainsi un traitement exhaustif des formes sous l'éventuel prétexte que les méthodes s'adressent à des débutants, au contraire. Développer de façon précoce l'existence de la problématique exceptive par rapport à une règle (qui est donc multiple) rend bien compte d'une dynamique de la langue qui est, également, une dynamique de civilisation. De notre point de vue, le traitement du genre est ici amputatif d'une réalité et paraît continuer un développement du non-dit peu souhaitable. Ce flou contribue à brouiller les repères linguistiques mais aussi civilisationnels, alors que l'occasion pourrait être ici justement donnée de traiter d'une ouverture francophone sur la langue, malheureusement trop souvent négligée. On reste ainsi dans un enseignement dichotomique du français qui ne prépare pas à une prise de contact réelle avec le terrain. Comment réagira en effet notre apprenant grand débutant quand, arrivant soit en France il sera étonné par un débat qu'il ne comprend pas, mais qui existe toujours de ce qui est féminisable ou pas ? soit, arrivant au Québec ou en Suisse, il ne sera pas familier avec certaines formes, qu'il n'a pas apprises (une professeure) ?

L'ouvrage D, p. 34 présente une règle de grammaire ainsi énoncée : « certains noms, en français, sont toujours masculins, même s'ils se réfèrent à une personne de sexe féminin ». Les exemples donnés sont « Petite, Brigitte était un bébé très turbulent » et « Elle a avoué être l'assassin de son amant ». La règle omet de préciser que cela n'est valable, pour certains des termes indiqués, que lorsqu'ils ne réfèrent pas directement à la profession d'un référent femme. D'après la liste de



1998, on dit en effet un agent - une agente, un guide - une guide, un modèle - une modèle. Mais l'usage de « elle s'est montré un modèle de patience avec lui » est différent de « c'est une modèle connue qui fait la couverture de *Elle* ». La règle, ici encore, simplifie sans distinguer les deux emplois, contribuant donc à brouiller toujours le caractère distinctif féminin/masculin des noms de métier (puisque l'apprenant ne retiendra ici, que le masculin, dans l'absolu, sans distinction sémantique – la règle, autrement dit, l'induit en erreur).

De son côté, le *GFF* précise que « lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant au nom ou que le verbe n'est pas en rapport sémantique direct – il s'agit le plus souvent d'un nom issu directement du latin – on a le choix entre l'emploi épïcène (solution adoptée par les Belges) et l'adjonction d'un –e à la finale (solution préconisée par les Québécois et les Suisses) (une professeur(e) » (1999, p.23). Or, si ce choix laissé à l'avantage d'épouser l'ensemble des choix francophones, il entretient également un effet de brouillage dans les esprits. Il suffit de lancer la discussion entre amis sur ce sujet pour voir immédiatement des prises de position dynamiques s'élever, les français n'étant généralement *pas* informés (contrairement aux Belges) qu'un texte existe, qui donne les différentes options possibles.

### 3. Conclusion

On sait que, dans la langue, l'usage oral précède toujours l'entérinement écrit : « (...) en français, comme le genre est soutenu dans de nombreux cas par la mémoire des locuteurs natifs pour chaque unité lexicale, on n'a aucun moyen de prévoir, de façon générale, le genre de *personne* sans connaître la particularité de ce mot. » (Fujimura, 2005 : 50). Cet argument justifie alors d'autant plus une féminisation référentielle. Il s'agit de défendre l'usage, et un usage pragmatique de la langue, où l'on prend en compte le sens *via* le référent et non *via* l'étymologie, dans le dessein de mener une politique linguistique positive de la francophonie. La problématique rappelle aussi, dans une certaine mesure, celle de la *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay, en 1549, et les problèmes de retranscription et d'unification graphique et sonore qui se posèrent alors. Aujourd'hui, une forme d'homogénéisation francophone du même type, due à la mondialisation et, surtout, au développement commun d'Internet et des TICE, semble irrépessible. Comment enseigner la règle, quand c'est l'usage qui est la règle et que l'usage est multiple? Cependant, on voit que l'usage converge dans le sens de règles francophones communes d'acceptation et tolérance. Aussi, développer de façon précoce chez les débutants l'existence de la problématique permettrait de rendre compte

d'une dynamique de la langue qui est, également, une dynamique de civilisation. Ne pas traiter le genre des animé(e)s en revanche paraît entretenir un non-dit, et contribuer à brouiller les repères linguistiques mais aussi civilisationnels, alors que cela pourrait être ici justement l'occasion de traiter d'une ouverture francophone sur la langue, qui existe rarement. On reste alors dans un enseignement dichotomique du français qui ne prépare guère à la rencontre des réalités de la langue.

## Bibliographie

- Augé, H. Canada Pujols, M.D. Marlhens, C. Martin, L., *Tout va bien 1, Livre de l'élève*, Cle International, Paris, 2005, p.156.
- Beaulieu, C., *Exercices de grammaire A1, Je pratique*, Didier, Paris, 2005, p. 6 et 186.
- Bourlier, K. Vercollier, A. Vercollier, C. *Difficultés expliquées du français for English Speakers, Niveau avancé*, Cle International, Paris, 2004, p. 34-36.
- Dister, Anne, (2004), « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. Etat des lieux dans un corpus de presse », *JADT 2004 : 7<sup>èmes</sup> Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, p.313-324.
- Egalité des sexes et développement, concepts et terminologie* / Agence intergouvernementale de la francophonie (nov.2002), *Les noms de métiers du Ministère se disent aussi au féminin/* Brochure du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. 2002 Circulaires et Notes de service du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la pêche et de la Ruralité – Sommaire n° 20 du 19 mai 2005.
- Féminisation des noms de métiers*, *Journal officiel de la République Française*, 18 mars 1986, page 4267, Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre.
- Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, (1999), Centre national de la recherche scientifique, Inalf,  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/994001174/0000.pdf>
- Fujimura, Itsuko, (2005) « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots. Les langages du politique*, n°78, juillet, p. 37-52.
- Guide de féminisation ou la représentation des femmes dans les textes*, UQAM, Université du Québec à Montréal, , 06/03/2008, 19 pages.
- Houdebine, Anne-Marie, (1992), « Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain », *Recherches féministes*, vol. 5 n°1, p.153-159.
- Huot, Hélène, *Morphologie. Forme et sens des mots du français*, Campus, Armand Colin, Paris, 2001.

Labrosse, Céline et Lamothe, Jacqueline, (1992), « Un fragment du féminisme québécois des années 80 : la féminisation linguistique », *Recherches féministes*, vol. 5 n°1, p.143-151.

Mahéo-Le Coadic M., Poisson-Quinton, S. et Vergne-Sirieys, A., *Festival 1 Livre de l'élève*, Cle International, Paris, 2005, p. 24 et 28.

*Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Service de la langue française, 06/03/2008.

Paveau, M.-A., Rosier, L., *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008.

Yaguello, M., *Les mots et les femmes. Essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine*, Payot, Paris, 1978.